

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Scientifique**  
**Université de Bejaia**  
**Faculté de Médecine**

N° : 04 / M.G / F.M / U.A.M.B / 2024.

**Consultation n° : 04 / 2024**

**Objet :** Consultation portant « **Frais de transport et de déplacement au profit des étudiants de la faculté de médecine** »

**Réf :** Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi n° 23-12 du 05 août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Dans le cadre du lancement de la consultation en vue de passation d'une convention annuelle pour la prise en charge des étudiants de la faculté de médecine en matière de Transport et de Déplacement dans le cadre des frais de stages des étudiants au milieu professionnel au titre de l'exercice budgétaire 2024 ; j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire parvenir votre **meilleure offre** conformément aux prescriptions du cahier des charges ci-joint.

L'offre devra être déposée au niveau du secrétariat Général de la Faculté de Médecine, accompagnée du dossier administratif de l'établissement ; une offre technique, une offre financière et le dossier de candidature chacune insérée dans une enveloppe fermée et seront mises dans une autre enveloppe anonyme comportant la mention suivante :

**Consultation N° 04/2024**  
**« Frais de transport et de déplacement au profit des étudiants de la faculté de médecine »**

**Faculté de Médecine**  
**Université de Bejaia**

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

L'ouverture des plis est fixée au ..... 27 MARS 2024 ..... à 11H00  
Ces offres doivent contenir une copie du registre de commerce.

Fait à Bejaia le : ..... 20 MARS 2024 .....

Veuillez nous accuser réception.

LE DOYEN

